

Le 8 octobre 2019

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 8 octobre 2019 à 19 h 30, au centre communautaire.

**PRÉSENTS**

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère

Monsieur Julien Leclerc, conseiller

Madame Audrey Dépault, conseillère

Monsieur Jimmy Robert, conseiller

**AUSSI PRÉSENTS**

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier

Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

**ABSENTS**

Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller

Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

\*\*\*\*\*

**2019-10-117 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault  
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 8 octobre 2019 à 19 h 30.

ADOPTÉE

**2. MOT DU MAIRE**

**2019-10-118 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert  
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 8 octobre 2019 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL

Le 8 octobre 2019

7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV-2019-02 / DÉNEIGEMENT DES RUES ET ÉPANDAGE D'ABRASIF
7.1.2	ADJUDICATION DE CONTRAT / DÉNEIGEMENT / STATIONNEMENT AVANT ET ARRIÈRE DU BÂTIMENT ABRITANT LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES / STATIONNEMENT MUNICIPAL EN FACE DE L'ÉCOLE ET STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE
7.1.3	ADOPTION / POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL
7.1.4	ACTE DE VENTE / LOT 6 333 643 / AUTORISATION DE SIGNATURE
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.3	RESSOURCES HUMAINES
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
8.1	PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL / AUTORISATION DE SIGNATURE
8.2	ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

**2019-10-119 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2019**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019 sans modification.

ADOPTÉE

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

**2019-10-120 7.1.1 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV-2019-02 / DÉNEIGEMENT DES RUES ET ÉPANDAGE D'ABRASIF**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour le déneigement et entretien hivernal des voies publiques, une (1) soumission a été reçue et par la suite ouverte le 10 septembre 2019 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT QU'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres numéro MTV-2019-02;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte la soumission déposée, en l'occurrence Excavation A. Rodrigue inc., 1741, chemin Saint-Louis, Saint-Lazare (Québec), J7T 2Z2, pour le déneigement et entretien hivernal des voies publiques, et ce, pour un montant totalisant quatre-vingt-dix-sept mille sept cent vingt-huit dollars et soixante-quinze cents (97 728,75 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres numéro MTV-2019-02;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2019-10-121      7.1.2    ADJUDICATION DE CONTRAT / DÉNEIGEMENT / STATIONNEMENT AVANT ET ARRIÈRE DU BÂTIMENT ABRITANT LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES / STATIONNEMENT MUNICIPAL EN FACE DE L'ÉCOLE ET STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité adjuge le contrat pour le déneigement du stationnement avant et arrière du bâtiment abritant le service de protection des incendies, du stationnement municipal en face de l'école et du stationnement à l'avant de l'hôtel de ville, à Déneigement Terrasse-Vaudreuil, 26, 2<sup>e</sup> Avenue, Terrasse-Vaudreuil (Québec), J7V 3T1, et ce, pour un montant de deux mille sept cent trente dollars (2 730 \$), taxes applicables non comprises, le tout tel que présenté dans son offre de service du 30 septembre 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2019-10-122      7.1.3    ADOPTION / POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL**

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil adopte la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail, laquelle entre en vigueur en date de la présente.

ADOPTÉE

**2019-10-123      7.1.4    ACTE DE VENTE / LOT 6 333 643 / AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la vente à Gestion Immobilière Yan Castonguay Inc. du terrain connu et désigné comme étant le lot numéro 6 333 643 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Vaudreuil, aux termes et conditions rattachés à la promesse d'achat PA92421, et ce, pour un montant de trois mille dollars (3 000 \$) plus les taxes applicables;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier ou la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**2019-10-124      7.2.1    LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cent soixante-huit mille cinq cent soixante-huit dollars et quarante-deux cents (168 568,42 \$).

ADOPTÉE

**2019-10-125      8.1      PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES  
POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL /  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier II, d'un pompier pour le programme Officier II et de trois pompiers pour le programme Opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du programme.

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert  
et RÉSOLU

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à présenter et signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et que ladite demande soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2019-10-126

**8.2 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE**

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

ATTENDU l'obligation, de chacune des municipalités, de fournir le rapport 2018 relatif au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel 2018 relatif au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

D'AUTORISER la transmission du rapport annuel 2018 à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**2019-10-127**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 8 octobre 2019 à 19 h 50.

ADOPTÉE

**MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

---

Michel Bourdeau  
Maire

---

Lily Ducharme  
Greffière